

ÉTIQUETAGE**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR****Boîte, Pot, Flacon****1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Tylogran, 1000 mg/g, Granulés pour administration dans l'eau de boisson/le lait pour bovins (veaux), porcs, poulets et dindes

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

1,1 g contient :

Substance(s) active(s) :

Tylosine 1 g

(sous forme de tartrate)

(équivalent à 1,1 g de tartrate de tylosine)

(équivalent à au moins 1 000 000 UI)

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

550 g

1 kg, 4 kg, 5 kg

100 g, 800 g

4. ESPÈCES CIBLES

Veaux, porcs, poulets et dindes.

5. INDICATIONS**6. VOIES D'ADMINISTRATION**

Utilisation dans l'eau de boisson/le lait.

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente:

Veaux (viande et abats) : 12 jours

Porcs et poulets (viande et abats) : 1 jour

Dindes (viande et abats) : 2 jours

Dindes et poulets (œufs) : zero jour

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser dans: 3 mois.

Après dilution dans l'eau, à utiliser dans 24 heures.

Après dilution dans le lait de remplacement, à utiliser dans : 3 heures.

Après ouverture, utiliser avant : __/__.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver à une température ne dépassant de 25 °C. Ne pas mettre au réfrigérateur. Ne pas congeler. Protéger du gel.

A conserver dans l'emballage extérieur d'origine de façon à protéger de la lumière.

L'eau supplémentée en médicament doit être protégée de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Dopharma Research B.V.

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V473173 (Boîte)

BE-V519653 (Seau)

BE-V519662 (Sécuringer)

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}